



NOTICE D'INFORMATION
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026
(la « Notice »)

LA BANQUE POSTALE (l'« Emetteur »)

SOUCHE N°S-203
Emission de EUR 900.000.000 de Titres Financiers à Taux Fixe et à Remboursement au gré
de l'Emetteur ayant pour échéance novembre 2036
(ISIN FR001401A7M2)

Dans le cadre du Programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros
(les "Titres Financiers S203")

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs des Titres Financiers S203 qu'il vient de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") un Cinquième Supplément au Prospectus de Base relatif à son programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros en date du 5 décembre 2025 (numéro d'approbation 25-470).

Ce **Cinquième Supplément**, approuvé par l'AMF en date du 23 septembre 2026 et ayant reçu le numéro d'approbation 26-348, est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/investisseurs/dette/programmes-emission.html>).

L'objet de ce Cinquième Supplément est d'incorporer par référence dans le Prospectus de Base l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel au 30 juin 2026 pour les états financiers intermédiaires consolidés non audités relatifs à la période prenant fin au 30 juin 2026.

Concernant les Titres Financiers S203, ce Cinquième Supplément modifie les Conditions Définitives datées du 3 septembre 2026 de ces titres, afin :

- (i) de viser au sein du préambule de la « Partie A – Conditions Contractuelles » et de la Section A « Introduction et avertissements » du Résumé Spécifique à l'Emission : « **le Cinquième Supplément approuvé par l'AMF le 23 septembre 2026 sous le numéro d'approbation n°26-348** » ; et
- (ii) d'actualiser les informations financières clés et certains risques spécifiques à l'Emetteur dans le Résumé Spécifique à l'Émission.

Les autres stipulations de ces Conditions Définitives restent inchangées.

Les modifications visées ci-dessus ainsi que les autres stipulations inchangées des Titres Financiers S203 sont contenues dans les Conditions Définitives modifiées et réitérées datées du 23 septembre 2026 (**Conditions Définitives S203**).

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6.585.350.218 euros -
Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645 - IDU EMP
FR231771_01UJPN, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.



Ces Conditions Définitives S203 sont disponibles sur le site de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/investisseurs/dette/programmes-emission.html>).

Les termes commençant par une majuscule qui n'auront pas été définis dans cette notice d'information auront la même signification que celle attribuée dans le Prospectus de Base, tel que modifié par les Conditions Définitives S203.

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers préalablement à la publication de ce Cinquième Supplément et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés au moment où les faits nouveaux significatifs sont survenus ou ont été constatés, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrés après la publication de ce Cinquième Supplément (soit jusqu'au 28 septembre 2026, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter leurs conseillers financiers via les bureaux de poste, ou l'Intermédiaire Financier en sa qualité de distributeur, Louvre Banque Privée.

LA BANQUE POSTALE